

# ME LOGER



---

**TROUVER UN LOGEMENT**

---

**82**

---

**AIDES ET GARANTIES**

---

**85**



# TROUVER UN LOGEMENT

## Mon antenne logement

L'antenne logement du pôle d'informations et d'actions sociales du service Vie de campus me conseille dans ma recherche de logement et me propose, à travers plusieurs outils, des offres adaptées à ma situation étudiante.

### Studapart

STUDAPART, partenaire de l'UPEC, propose une plateforme d'offres de logements en ligne (résidences étudiantes, chambres chez l'habitant, colocations, etc...) dédiées aux étudiants. Elle me permet de trouver des offres proches des campus de l'UPEC pour une durée de 1 à 24 mois.

Je bénéficie d'un accompagnement multilingue du personnel de la plateforme tout au long de ma recherche par chat, mail ou téléphone. Toutes les démarches s'effectuent en ligne de la création du dossier à la location.

Plateforme en ligne : [u-pec.studapart.com](https://u-pec.studapart.com)

Une équipe multilingue est à ma disposition pour m'accompagner dans ma recherche :  
[booking@studapart.com](mailto:booking@studapart.com)





# Dossier locataire

## Constitution de mon dossier

### LE LOCATAIRE

Dans ma recherche de logement, différentes pièces me sont demandées :

- ◆ une pièce d'identité, en cours de validité en français (originale et copie) ;
- ◆ un justificatif de domicile (original et copie) ;
- ◆ un ou plusieurs justificatifs de ressources, en français et en euros (original et copie).

### LE GARANT

Il est indispensable d'avoir un garant domicilié en France pour obtenir un logement en tant qu'étudiant. Il s'agit d'une personne qui accepte de se porter **caution solidaire** pour le paiement intégral de mes loyers.

# Aides au logement

## Aide personnalisée au logement

Que je vive en colocation, studio, logement Crous ou autre je peux bénéficier de l'**Aide Personnalisée au Logement (APL)**. Les demandes se font en ligne directement sur le site internet de la CAF : [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

## Garantie visale

La garantie visale est une "action logement" **qui se porte garant gratuitement** pour couvrir mes loyers impayés et dégradations locatives éventuelles.

Visale est une **garantie complète et gratuite**, qui renforce mon dossier. Mon bailleur est assuré de percevoir ses loyers durant toute la durée de la location.

En cas d'impayés de loyer, **je bénéficie d'un traitement personnalisé** pour le remboursement de ma dette.

Le dispositif est destiné à tous les étudiants de moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de signature du bail.

AIDES ET GARANTIES

**JE TESTE MON ÉLIGIBILITÉ À VISALE :**

<https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/>

**PLUS D'INFOS :**

[logement@u-pec.fr](mailto:logement@u-pec.fr)

